

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DANS LA DURÉE, AVEC LE SOUTIEN D'UN TRAVAILLEUR SOCIAL DÉDIÉ

- Pour vous et vos proches
- Dès l'adhésion et sur toute la durée de votre contrat

DES SERVICES* DISPONIBLES DÈS L'ADHÉSION POUR VOUS GUIDER ET CONSEILLER AU QUOTIDIEN.

Bilan activité physique, informations et conseils médicaux et en matière de droits sociaux, soutien psychologique en cas d'événements traumatisants...

UN ACCOMPAGNEMENT IMMÉDIAT* EN SITUATION DE PERTE D'AUTONOMIE OU EN SITUATION D'AIDANT D'UN DE VOS PROCHES DÉPENDANT.

Le coordinateur prend contact, par téléphone, avec vous pour initier l'accompagnement personnalisé puis établit un plan d'aide incluant un suivi régulier.

	En situation de perte d'autonomie	En situation d'aidant
ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DANS LA DURÉE Dès les premiers signes de survenance ou d'aggravation de la perte d'autonomie		
• Écoute, orientation, soutien et conseils	✓	✓
• Enveloppe de services (16 prestations possibles, voir notice)	✓	✓
• Bilan situationnel	✓	
• Formation de l'aidant		✓
EN SITUATION D'URGENCE Pour pallier à l'indisponibilité de l'aidant, en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation imprévue de ce dernier		
• Aide à domicile ou auxiliaire de vie	✓	✓
• Transport d'un proche ou chez un proche	✓	✓
• Livraison courses, médicaments	✓	✓
• Portage repas, d'espèces	✓	✓
RÉPIT DE L'AIDANT Pour soulager temporairement l'aidant		
• Enveloppe de services (19 prestations possibles, voir notice)	✓	✓



Parce que la famille est ce que nous avons de plus précieux et qu'il est important de protéger au mieux ses proches dans des moments difficiles, un accompagnement personnalisé est proposé afin d'alléger le quotidien des aidants et préserver le bien-être des aidés.

* Se référer à la notice d'assistance pour trouver la liste complète du périmètre d'accompagnement. Document non contractuel à caractère publicitaire.

Assureur de la garantie assistance : Inter Mutuelles Assistance (IMA), entreprise régie par le Code des assurances. RCS Niort 481 511 632. Siège social : 118 avenue de Paris - CS 40000 - 79033 Niort Cedex 9.

OCIRP^{vie}

AÉSIO mutuelle vous apporte des valeurs, un savoir-faire et des services reconnus par tous. Elle a choisi OCIRP Vie, filiale de l'OCIRP, pour vous proposer la solution dépendance Eovi Mcd Autonomie et ainsi vous faire bénéficier des meilleures garanties et prestations.

Fort de 50 ans d'expérience et d'innovation dans la protection de la famille, l'OCIRP est l'Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance.

Avec plus de 6 millions de garanties souscrites, il couvre les risques longs et est spécialisé dans 4 garanties en prévoyance :

- Rente veuvage
- Rente éducation
- Rente survie handicap
- Rente dépendance

Assureur : OCIRP VIE, société anonyme au capital de 26 192 964 €, entreprise régie par le code des assurances. RCS PARIS 339 688 608. Siège social situé au 17 rue de Marignan Paris (8^e).

POUR PLUS DE
RENSEIGNEMENTS,
CONTACTEZ-NOUS :

aesio.fr

Distributeur : AÉSIO mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le n° 775 627 391 dont le siège social est 4 rue du Général Foy 75008 PARIS.

Document non contractuel à caractère publicitaire. Ne pas jeter sur la voie publique. Crédit photos : iStock - Imprimeur : EC Communication ZI de Berret - 5 avenue de la Floure - 30200 Bagnols-sur-Cèze. Ref : 20-001-014

 MUTUALITÉ FRANÇAISE aesio.fr

 AÉSIO
MUTUELLE
DÉCIDONS ENSEMBLE DE VIVRE MIEUX

 MUTUALITÉ FRANÇAISE

 AÉSIO
MUTUELLE
DÉCIDONS ENSEMBLE DE VIVRE MIEUX

EOVI MCD AUTONOMIE

VOTRE SOUTIEN FACE À LA DÉPENDANCE



AUJOURD'HUI EN FRANCE



1,4 million de personnes dépendantes ⁽¹⁾



soit 1 octogénaire sur 5 ⁽¹⁾



11 millions de personnes aident un proche dépendant ⁽²⁾

4,4

C'est en moyenne le nombre d'années de vie en dépendance totale ⁽¹⁾



1800 € / mois Coût minimum de la dépendance ⁽³⁾

Mise en place en 2002, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) prend en charge une partie des frais liés à la perte d'autonomie des personnes âgées.

Mais le reste à charge reste important, autour de 1 000 € / mois et par personne, hors coûts de la vie quotidienne. ⁽³⁾

ET VOUS, QU'AVEZ-VOUS PRÉVU EN CAS DE PERTE D'AUTONOMIE ?

(1) Source : Insee, (2) Source : BVA, (3) Source : Dress

COMMENT EST ÉVALUÉE LA DÉPENDANCE ?

Pour plus de simplicité, le contrat EOVI MCD AUTONOMIE se base sur la grille utilisée par les conseils départementaux dans le cadre de l'attribution de l'APA appelée grille AGGIR. Elle est classée en plusieurs groupes dits "iso-ressources" (GIR) :

DÉPENDANCE TOTALE

GIR 1

Perte totale d'autonomie des fonctions motrices **et** mentales.

GIR 2

Perte totale d'autonomie des fonctions motrices **ou** mentales.

DÉPENDANCE PARTIELLE

GIR 3

Perte partielle de l'autonomie des fonctions motrices.

GIR 4

Perte légère d'autonomie des fonctions motrices.

EOVI MCD AUTONOMIE

VOUS GARANTIT UNE RENTE EN CAS DE DÉPENDANCE PARTIELLE OU TOTALE.

POURQUOI CHOISIR CETTE SOLUTION ?

Pour garder votre autonomie financière en situation de dépendance, sans impacter celle de vos proches.

Vous bénéficiez :

- **d'une rente en cas de dépendance totale ou partielle**, pendant toute la durée de la dépendance, jusqu'au GIR 3 ⁽¹⁾,
- **du versement automatique de la rente, sans aucune démarche administrative, dès lors que vous êtes en dépendance totale (GIR 1 et GIR 2) et percevez l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ;** à défaut, versement dès lors que la dépendance est reconnue par le médecin-conseil en fonction de la grille officielle AGGIR,
- **de services d'assistance complets** dès l'adhésion aussi bien pour l'aidant que pour la personne dépendante.

LES POINTS FORTS



SÛRE

Garantie dépendance en points (sur le même principe que la retraite), cotisations fixes définies à l'adhésion.



SOUPLE

Choix entre 5 niveaux de cotisations, possibilité de modification et d'acheter des unités de rente additionnelles.



SIMPLE

Aucune formalité médicale à l'adhésion, rente versée automatiquement dès lors que l'APA est versée (GIR 1 et GIR 2).



COMPLÈTE

Prestations d'assistance incluses pour vous et vos proches, dès l'adhésion et pendant toute la durée de la dépendance.

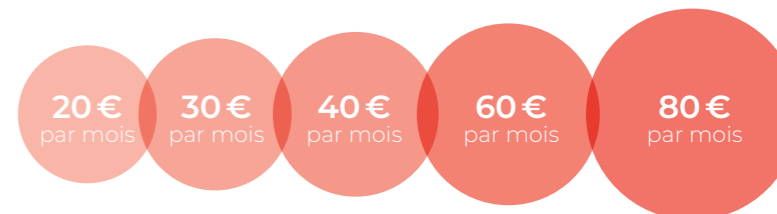


TRANSPARENTE

Reconnaissance de la dépendance en fonction de la grille officielle AGGIR.

COMMENT CELA SE PASSE CONCRÈTEMENT ?

- Adhésion jusqu'à 75 ans, sans formalité médicale ⁽²⁾.
- Couverture immédiate dès la mise en place du contrat, sans aucun délai d'attente.
- Choix du montant de votre cotisation mensuelle, adapté à votre budget, parmi 5 montants :



- **Cotisation fixe n'évoluant pas en fonction de votre âge.** Possibilité de la réajuster, à la hausse ou à la baisse, **et d'effectuer des versements additionnels** (voir conditions en agences).
- **Cotisations versées permettant l'acquisition de points** (ou unités de rente dépendance) sur votre compte personnel. **Votre garantie est acquise à vie** à hauteur des cotisations versées (et ce, même si vous cessez de cotiser).
- Dès la reconnaissance de l'état de dépendance, **les points acquis permettent de définir le montant de votre rente.**
- **Rente mensuelle versée en intégralité** en cas de dépendance totale (GIR 1 et GIR 2), et à hauteur de 25 % en cas de dépendance partielle (GIR 3) ⁽³⁾.
- **En parallèle, le prélèvement de vos cotisations est suspendu.**

(1) GIR: degré de dépendance défini par la grille nationale AGGIR (Autonomie Gérontologie Groupe Iso-Ressources).

(2) À l'adhésion, l'assuré ne doit pas être en état de dépendance ni avoir effectué de demande pour bénéficier de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ou de toutes autres prestations pouvant s'y substituer.

(3) Sous réserve que la durée de l'état de dépendance soit supérieure à trois mois.

